

ASSURANCE MALADIE / HOSPITALISATION

présentée lors de la séance du Club Suisse de Monaco le 28 janvier 2002 / TEXTE ACTUALISE EN JUIN 2004.

Vous savez qu'au 01.01.1996 la loi suisse sur les assurances maladies (LAMAL) a changé et que depuis, les Suisses ne résidant pas en Suisse ne peuvent plus être assurés par une caisse maladie Suisse. Certaines caisses disent pouvoir continuer à vous assurer, mais on ne sait pas pour combien de temps ! A la recherche d'une couverture maladie/accident pour les Suisses résidant à Monaco, nous avons travaillé d'après les objectifs suivants:

- 1) Couverture pour les frais ambulatoires et hospitalisation à Monaco, en France voisine et en Suisse pour les Suisses résidant à Monaco. Prise en charge et règlement direct par ASSUREMA SOGEPAM dans les établissements médicaux de ces pays pour des hospitalisation d'au moins 24H, valable également en Italie.
- 2) Couverture complète pour des personnes qui n'ont pas accès à la sécurité sociale monégasque, ou française, c'est-à-dire remboursement à partir du 1er EURO de dépense.
- 3) Prix (primes) raisonnables pour les adhérents par rapport aux assurances maladies et hospitalisation offertes jusqu' à présent.
- 4) Possibilité d'entrer jusqu' à l' âge de 75 ans, même voir l'âge de 80 ans.

Partant de là, nous avons donc trouvé une assurance accident/maladie/hospitalisation ayant une couverture adéquate pour un prix raisonnable: L'agence, ARL ROUVEYROL-LANIEL de St.Ambroix qui depuis plusieurs années assurent les Suisses résidant dans le Sud de la France.

Voici la Compagnie d'Assurance:

Groupe ASSUREMA (Régimes Médicaux Associatifs) La Société ASSUREMA fonctionne avec la société SCOR (le plus grand réassureur français). ASSUREMA est une société spécialisée dans l'assurance maladie/hospitalisation et a beaucoup d'expérience avec les frontaliers. Ensemble avec le SCOR, la Société ASSUREMA a fondé la SOGEPAM (Société de Gestion de prestations et cotisations), qui s'occupe de l'administration de vos contrats. Pour ASSUREMA, les courtiers en assurance sont leurs créateurs de produits. Un de ces courtier est l'assurance ARL ROUVEYROL - LANIEL à St. Ambroix 30500 (situé près de NIMES dans le GARD). Monsieur René Rouveyrol a développé les contrats: ZM 100, ZM 150 et ZM 200 dont prestations ainsi que primes sont présentées en suite:

ZM 100 veut dire que le remboursement est garanti jusqu' à 100% du tarif de convention de la Sécurité Sociale avec un âge limite d'adhésion à 80 ans.

ZM 150 veut dire que le remboursement est garanti jusqu' à 150% du tarif de convention de la Sécurité Sociale avec un âge limite d'adhésion à 80 ans.

ZM 200 veut dire que le remboursement est garanti jusqu' à 200% du tarif de convention de la Sécurité Sociale avec un âge limite d'adhésion à 75 ans.

En plus, les contrats ont une garantie d'assistance pour les hospitalisations ou soins urgents dans les autres pays et le rapatriement si nécessaire. Les contrats ASSUREMA sont viagers, c'est-à-dire que lorsqu'une personne a été acceptée par l'assurance, son contrat ne peut plus être résilié par l'assureur (98% des assureurs français peuvent encore résilier un contrat dans les deux premières années). Les assureurs étrangers peuvent en général résilier les contrats a chaque échéance sauf quelques exceptions.

En cas d'intérêt pour une de ces couvertures, veuillez vous adresser par téléphone ou par fax pour obtenir un dossier avec les prestations, les primes et le questionnaire médical à:

ARL, ROUVEYROL LANIEL, ASSURANCES

BP 59 - 27 rue de la République

F-30500 SAINT AMBROIX

Tél: 0033 4 66 24 17 74 ou 0033 4 66 24 22 47

Fax: 0033 4 66 24 68 50

texte actualisé en juin 2004 / EAH

Si vous avez des questions sur ce dossier d'assurance, contactez E.A.Hoffmann

[Ouvrir ou Enregistrer ce texte en format .PDF pour l'imprimer](#)

[HOME](#)